RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: A2A6F317-C51F-8450-8154-351D153CCCA6

« GROUPE STECO-HSF »
Société par Actions Simplifiée au capital de 3 300 000 Euros
Siège Social : LAGORD (Chte-Mme) – 5 Rue François Hennebique
581 780 020 RCS LA ROCHELLE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUILLET 2026

Par voie de signature électronique,

Les associés de la société « GROUPE STECO-HSF », Société par Actions Simplifiée au capital de 3 300 000 Euros, divisé en 6 793 actions, se sont réunis en Assemblée Générale sur convocation régulière du Président.

Il a été établi une feuille de présence émargée par les membres de l'Assemblée lors de leur entrée en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Frédéric MENOU, Président.

Monsieur Patrick CRUCHON est désigné comme Secrétaire.

La feuille de présence certifiée exacte par le Président et le Secrétaire soussignés, permet de constater que les associés présents ou représentés, possèdent 6 793 actions sur les 6 793 actions composant le capital social.

Le Commissaire aux comptes de la Société, Madame Maud GUERIN, a été régulièrement convoquée.

L'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes questions figurant à son ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Frédéric MEUNIER en qualité de Directeur Général à compter du 24 juillet 2026, et ce pour une durée qui prendra fin à titre dérogatoire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actions ayant le droit de vote.

DS
FM

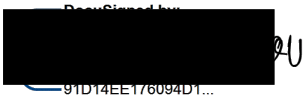
Docusign Envelope ID: A2A6F317-C51F-8450-8154-351D153CCCA6

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actions ayant le droit de vote.

Pour extrait certifié conforme
Le Président



Frédéric MENOU